

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session régulière du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 14<sup>e</sup> jour du mois de février 2017 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs Jean-François Perrier, Louis Laurier, Gabriel Dagenais, Mesdames Danielle Hébert Émilie Martel, et Julie Thibodeau.

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

## **OUVERTURE DE LA SESSION**

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 10 janvier 2017.
- 3) Ratification des déboursés.

## **AFFAIRES COMMENCÉES :**

- 4) Nomination de nouveaux membres sur le comité consultatif d'urbanisme.
- 5) Approbation du plan d'action du comité consultatif d'urbanisme et du calendrier des rencontres pour 2017.
- 6) Camp de jour 2017.
- 7) Élaboration de la politique municipale des aînés et familiale/création et mise sur pied du comité de pilotage et établissement du mandat.
- 8) Demande pour un avis juridique/conflits d'intérêts.
- 9) Plan rue Principale.

## **AFFAIRES NOUVELLES :**

- 10) Correspondance :
  - Rapport Sûreté du Québec décembre 2016.
  - Demande de subvention PIC 150 (éclairage patinoire).
- 11) Inscription congrès COMBEQ 2017 (590\$).
- 12) Inscription de l'officier municipal aux formations (lecture de plans et devis 540\$, émission des permis 289\$, les mystères du lotissement 289\$).
- 13) Avis de motion et demande de dispense de lecture du règlement 308-17 déterminant les limites de vitesse sur le réseau routier sous la responsabilité de la municipalité d'Huberdeau.
- 14) Avis de motion et demande de dispense de lecture du règlement 309-17, modifiant le règlement 307-17, ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarification exigibles pour l'année 2017.
- 15) Demande pour l'acquisition d'une partie de la rue Bellevue par Monsieur Philippe Brosseau.
- 16) Entretien régulier des véhicules de la municipalité (Stéphane Prévost 60\$/h).
- 17) Offre de services, entretien biannuel (programme PEP) des véhicules de la municipalité.
- 18) Demande d'appui de l'organisme pour la protection de l'environnement du Lac-à-la-Loutre (OPELL)

- 19) Demande de l'OPELL, paiement des frais d'inscription au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).
- 20) Autorisation de déplacement responsable bibliothèque, rotation livre le 13 mars 2017 à Ste-Agathe.
- 21) Renouvellement du contrat de service avec Promotek (production de rapport selon les données collectées par le système Soltek III).
- 22) Désignation d'un représentant au réseau des leaders communautaires 150.
- 23) Demande du comité sauvegarde de l'église.
- 24) Formation sécurité civile.
- 25) Octroi d'un mandat à Gabriel Dagenais et Danielle Hébert /rencontre avec la Fabrique.
- 26) Appel d'offres service d'ingénierie travaux de réfection chemin du Lac-à-la-Loutre.
- 27) Varia : a) Demande de subvention au Député (journée de la terre).  
b)
- 28) Période de questions.
- 29) Levée de la session.

**RÉSOLUTION 15-17**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, soit : ajout au varia du point a).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 16-17**  
**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu;

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 10 janvier 2017 les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 10 janvier 2017 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 01-17 à 14-17 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 17-17**  
**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 7738 à 7808 inclusivement, pour un montant de 107 003.93\$ et des comptes à payer au 14/02/2017 au montant de 29 073.22\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 3908 à 3953 inclusivement pour un montant de 17 826.52\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

---

Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

**RÉSOLUTION 18-17**  
**NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE présentement le comité consultatif d'urbanisme compte présentement 6 membres suite à la démission de Monsieur Normand Provost;

ATTENDU QUE le règlement 202-02 constituant le comité consultatif d'urbanisme, stipule que le comité doit être formé d'un minimum de 6 membres nommés par le conseil, que l'officier municipal en bâtiment et en environnement est membre d'office du comité, mais n'a pas droit de vote;

ATTENDU QUE le conseil désire nommer 2 membres supplémentaires choisis parmi les résidents en remplacement de M. Provost afin d'avoir un nombre impair de personnes ayant droit de vote;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu;

Que Madame Liette Miron et Monsieur Luc Duval, soient nommés comme membres du comité consultatif d'urbanisme pour un terme de 2 ans, lequel se renouvellera automatiquement à moins que le membre avise le conseil de son intention de ne pas poursuivre pour un autre mandat ou que le conseil nomme un nouveau membre en remplacement d'un membre ayant rempli son terme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 19-17**  
**APPROBATION DU PLAN D'ACTION 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a déposé lors de la séance du conseil du 13 décembre 2016 son plan d'action pour l'année 2017 ;

ATTENDU QUE certains des mandats proposés dépassent les pouvoirs conférés à un CCU ;

ATTENDU QUE la municipalité de par l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ne peut accorder de mandat au CCU, sauf en ce qui concerne les matières qui relèvent de l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction ;

ATTENDU QUE le règlement 202-02 constituant un comité consultatif d'urbanisme article 2.1 « Études et recommandation » stipule ceci « Le comité est chargé d'étudier, de faire des recherches et de soumettre des recommandations sur tous les sujets et tous les documents que lui soumettra le Conseil relativement à l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction ».

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le plan d'action 2017 déposé par le comité consultatif d'urbanisme soit refusé celui-ci n'étant pas conforme avec la réglementation et qu'un nouveau plan soit soumis pour approbation par le conseil.

Que le conseil est en accord avec l'adoption d'un calendrier annuel pour la tenue de rencontres 4 fois par année, soit le 11 mai, le 13 juillet, le 14 septembre et le 14 décembre 2017, les points à discuter devront cependant être en conformité avec le mandat du CCU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 20-17** **CAMP DE JOUR 2017**

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose plus de la ressource nécessaire pour organiser et superviser le camp de jour 2017;

ATTENDU QUE suite à un appel à la population via le bulletin municipal nous n'avons reçu aucune proposition de la part de gens désirant s'impliquer dans ce dossier;

ATTENDU QUE Gestion Vincent & Limoges inc, gestionnaires en loisirs et équipement nous a fait parvenir une proposition pour la gestion complète du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que la proposition de Gestion Vincent & Limoges inc., pour la gestion complète du camp de jour 2017 au montant de 12 000\$, soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 21-17** **COMPOSITION ET MANDAT DU COMITÉ DE PILOTAGE POLITIQUE MADA ET FAMILIALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et qu'une aide financière maximale de 10 500\$ a été accordée pour l'élaboration d'une politique municipale des aînés et de son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et qu'une aide financière maximale de 10 500\$ a été accordée pour l'élaboration d'une politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE Madame Émilie Martel, conseillère a été désignée à titre d'élue responsable du dossier aîné dans le cadre de la démarche MADA et également à titre d'élue responsable des questions familles dans le cadre de la démarche de la politique familiale selon la résolution 168-16;

CONSIDÉRANT QU'un comité de pilotage doit être formé pour s'assurer du bon déroulement de la démarche et que ce comité doit être composé d'au moins deux personnes représentatives du milieu de vie des personnes aînées et de deux personnes représentant les familles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose de 24 mois après l'apposition de la dernière signature des conventions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

QUE les personnes suivantes soient nommées pour constituer le comité de pilotage Aînés-Familles :

- Madame Émilie Martel, conseillère à titre d'élue responsable;
- Madame Louise Lapointe, du groupe Gestion Conseil LL, chargée de projet responsable de l'élaboration et de la rédaction;
- Madame Guylaine Maurice, directrice générale de la municipalité d'Huberdeau à titre de responsable administrative;
- Monsieur François Gagnon, organisateur communautaire au Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, à titre de collaborateur;
- Deux citoyens de la municipalité représentant les aînés;
- Deux citoyens de la municipalité représentant les familles;

Que le mandat dudit comité de pilotage soit le suivant :

- Dresser un bilan des réalisations municipales et de l'état de la situation, consulter, parler au nom de la population qu'ils représentent, proposer aux membres du conseil une politique en faveur des familles et des aînés ainsi qu'un plan d'action incluant des mesures orientées sur les besoins spécifiques de la population d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Mme Évelyne Charbonneau informe le conseil de son intérêt dans le projet de réaménagement de la rue Principale et se retire de la discussion et des délibérations pour les 2 prochains points à l'ordre du jour. Monsieur Jean-François Perrier, pro-maire préside la séance durant cette période de délibérations.

#### **RÉSOLUTION 22-17**

#### **DEMANDE POUR UN AVIS JURIDIQUE/CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Dagenais;

Que suite à la rencontre avec Me Joanne Côté tenue en date du 7 février 2017 afin de discuter du dossier de réaménagement de la rue Principale et d'un potentiel conflit d'intérêts, qu'un avis juridique écrit soit demandée à Me Joanne Côté.

Le conseil n'étant pas unanime sur cette proposition Monsieur Jean-François Perrier, pro-maire, demande le vote;

Pour : Monsieur Gabriel Dagenais, Madame Julie Thibodeau et Madame Émilie Martel.

Contre : Monsieur Louis Laurier, Madame Danielle Hébert et Monsieur Jean-François Perrier.

Cette résolution n'ayant pas reçu la majorité des votes celle-ci est donc rejetée.

**RÉSOLUTION 23-17**  
**PLAN RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE Monsieur Gabriel Dagenais a été autorisé par la résolution 226-16 du 8 novembre 2016, à faire préparer un plan technique de la rue Principale afin que celui-ci puisse servir de document de travail pour l'élaboration de scénario de réaménagement de la rue Principale;

ATTENDU QU'un montant approximatif de 450\$ avait été accordé pour la confection de ce plan, suite aux informations obtenues de Monsieur Gabriel Dagenais;

ATTENDU QUE l'offre de service reçue en date du 6 février de Mme Andréane Hamelin, technicienne en génie civil pour Infra-conseils, prévoit une dépense d'environ 1 000\$, excluant la réunion de coordination et le déplacement si requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que le budget octroyé pour la confection du plan technique soit majoré pour un montant approximatif de 1 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Le conseil ayant statué et fini de délibérer sur les 2 points (avis juridique/conflit d'intérêts et plan rue Principale) pour lesquelles Madame Évelyne Charbonneau, mairesse a déclaré son intérêt, elle se joint donc aux discussions et préside le reste de la séance.

**RÉSOLUTION 24-17**  
**INSCRIPTION CONGRÈS COMBEQ 2017**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil autorise l'inscription de Mme Audrey Laflamme, officier municipal en bâtiment et en environnement, au congrès de la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui se tiendra du 4 au 6 mai 2017 à Québec, les frais d'inscription et d'hôtel sont assumés par la municipalité, les frais de repas et de déplacement sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 25-17**  
**INSCRIPTION FORMATIONS**

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil autorise l'inscription de Mme Audrey Laflamme, officier municipal en bâtiment et en environnement aux formations suivantes :

- Lecture de plans et devis et initiation au code de construction du Québec qui aura lieu à St-Jérôme les 22 et 23 mars 2017 au coût de 540\$.
- Émission des permis, certificats ou attestations, inventaires des règles à respecter qui aura lieu à Mont-Tremblant le 29 mai 2017 au coût de 289\$.
- Les mystères du lotissement et des avis de motions qui aura lieu à Saint-Hyacinthe le 23 novembre 2017 au coût de 289\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 26-17**

#### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 308-17 ET DISPENSE DE LECTURE**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier de la présentation à une séance subséquente d'un règlement ayant pour objet de déterminer les limites de vitesse sur le réseau routier sous la responsabilité de la municipalité d'Huberdeau. Une demande de dispense de lecture est faite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 27-17**

#### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 309-17 ET DISPENSE DE LECTURE**

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Danielle Hébert, de la présentation à une séance subséquente d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 307-17, dans le but de remplacer l'article 6, concernant la façon de tarifier afin de permettre le remboursement de l'emprunt hôtel de ville comme établi dans le règlement d'emprunt 291-14. Une demande de dispense de lecture est faite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 28-17**

#### **VENTE D'UNE PARTIE DE LA PROLONGATION PROJETÉE DE LA RUE BELLEVUE**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Philippe Brosseau a fait parvenir en date du 17 janvier 2017 une demande au conseil, afin d'acquérir une partie de la prolongation projetée de la rue Bellevue ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas l'intention de procéder à la prolongation de cette rue et qu'advenant un potentiel projet de développement d'autres alternatives sont possibles ;

CONSIDÉRANT QUE le futur acquéreur devra s'engager à fournir une servitude de passage aux terrains avoisinants qui auraient pu bénéficier de cet accès afin de leur permettre d'accéder tant à pied qu'en voiture à leur propriété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil consent à vendre à Monsieur Philippe Brosseau, une partie de la prolongation projetée de la rue Bellevue plus particulièrement, une partie du lot 23 du rang 4 d'une superficie de 465.8 mètres carrés et une partie du lot 24 rang 4 d'une superficie de 533.5 mètres carrés, tel que défini sur la description technique minute 15117 points 3 et 4 et préparé par Monsieur Christian Murray en date du 19 janvier 2017.

Que cette vente est conditionnelle à ce que l'acquéreur s'engage à fournir et enregistrer une servitude de passage aux terrains avoisinants, tel que stipulée ci-haut et à assumer tous les frais relatifs à cette vente.

Que le prix de vente soit établi en fonction de la valeur foncière au mètre carré des terrains avoisinants, lequel a été établi à : 4.28\$ le mètre carré, le prix de vente est donc de 4 277\$ plus taxes.

Que Madame Guylaine Maurice, directrice générale et Madame Évelyne Charbonneau, sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau tous documents relatifs à cette vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 29-17**

#### **CONTRAT ENTRETIEN RÉGULIER DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU QUE les employés municipaux devant effectuer l'entretien régulier (graissage, changement d'huile, etc.) des véhicules et équipements sont souvent dans l'impossibilité de procéder à ces travaux de façon régulière étant donné leur charge de travail;

ATTENDU QUE la compagnie Service Routier Stéphane Prévost, effectue déjà ce travail pour d'autres municipalités et que celles-ci sont satisfaites du service offert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le contrat pour l'entretien régulier des véhicules (3 camions) et des équipements (tracteur, excavatrice) de la municipalité soit octroyé à Service Routier Stéphane Prévost au tarif horaire de 60\$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 30-17**

#### **OFFRE DE SERVICES ENTRETIEN BIANNUEL PRÉVENTIF DES VÉHICULES (PROGRAMME PEP)**

ATTENDU QU'afin d'être conforme à la loi, la municipalité doit faire effectuer un entretien préventif deux fois par année de ses véhicules lourds (4500 kg et plus);

ATTENDU QUE le fait de faire effectuer ces entretiens permet de maintenir les véhicules en bon état de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil autorise les employés à faire effectuer les entretiens préventifs obligatoires des véhicules lourds de la municipalité, ceci 2 fois par année, tel que requis par la loi, auprès de les Services d'entretien St-Jovite, au tarif horaire de 86\$ l'heure, ceux-ci étant accrédité pour effectuer ces entretiens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 31-17**

#### **DEMANDE D'APPUI DE L'ORGANISME POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-À-LA-LOUTRE (OPELL), (SOUTIEN)**

ATTENDU QUE l'Organisme pour la protection de l'environnement du Lac-à-la-Loutre, organisme étant en période de constitution, désire obtenir le soutien de l'officier municipal en bâtiment et en environnement afin de l'assister et le soutenir techniquement dans ces procédures de constitutions et mener à bien ce projet;

ATTENDU QUE l'officier municipal en bâtiment et en environnement a évalué qu'un soutien d'environ une année serait nécessaire et qu'elle est disposée à participer et à fournir le soutien et l'aide nécessaire à l'OPELL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que la demande de l'OPELL soit acceptée et que l'officier municipal en bâtiment et en environnement est autorisé à offrir son soutien et à assister aux séances de l'organisme durant la première année de sa constitution,

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 32-17**

#### **DEMANDE DE L'ORGANISME POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-À-LA-LOUTRE INSCRIPTION AU RÉSEAU DE SURVEILLANCE DES LACS (RSVL) POUR L'ANNÉE 2017**

ATTENDU QUE l'Organisme pour la protection de l'environnement du Lac-à-la-Loutre, est en période de constitution, qu'elle n'est pas encore reconnue comme organisme à but non lucratif (OBNL) et que le budget de l'organisme n'est pas encore établi;

ATTENDU QUE l'OPELL désire voir le Lac-à-la-Loutre inscrit au RSVL pour l'année 2017 et que l'inscription doit se faire au plus tard en mars 2017;

ATTENDU QUE l'OPELL demande à la municipalité de payer les frais d'inscription pour la première année qui sont de 434\$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut accorder de financement à un organisme n'étant pas reconnu comme OBNL;

ATTENDU QUE la municipalité trouve important de soutenir l'OPELL dans ces démarches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que pour l'année 2017, la municipalité d'Huberdeau procède en son nom à l'inscription du Lac-à-la-Loutre au RSVL et autorise le paiement des frais d'inscription.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 33-17**

#### **AUTORISATION DÉPLACEMENT RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que la responsable de la bibliothèque, Madame Carole Lachance, est autorisée à se déplacer à Sainte-Agathe-des-Monts dans le cadre de la rotation des livres de la bibliothèque d'Huberdeau le 13 mars 2017, ces frais de déplacement et de repas sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 34-17**

#### **RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE AVEC PROMOTEK**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement du contrat de service numéro 20100622 avec la compagnie Promotek pour le système Soltek III lequel vient à échéance le 31 mars 2016. Le nouveau contrat aura une durée de 2 ans soit du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2019, et consistera en la production de 3 rapports de l'exploitant plutôt que 10, ce qui permettra à la municipalité une économie de 1 575\$ plus taxes. Mme Évelyne Charbonneau, mairesse et Mme Guylaine Maurice, directrice générale, sont autorisées à signer le contrat au nom de la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 35-17**

#### **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU RÉSEAU DES LEADERS COMMUNAUTAIRES 150.**

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau souhaite participer aux célébrations entourant le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération du Canada;

ATTENDU QUE pour ce faire la municipalité d'Huberdeau doit désigner auprès de la Fédération canadienne des Municipalités, un représentant comme leader communautaires Canada 150;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que Madame Audrey Laflamme, officier municipal en bâtiment et en environnement, soit nommée comme leader communautaires Canada 150 pour la municipalité d'Huberdeau afin de stimuler l'intérêt, le dialogue et la participation des citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 36-17**

#### **OCTROI D'UN MANDAT RENCONTRE AVEC LA FABRIQUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que Monsieur Gabriel Dagenais, conseiller et Madame Danielle Hébert, conseillère soient mandatés pour rencontrer le comité de la Fabrique afin de discuter des possibilités d'utilisation du stationnement de l'église.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 37-17**

#### **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION SERVICE D'INGÉNIERIE TRAVAUX CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, nous a informés que notre demande d'aide financière dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local était conforme et admissible à une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 50% des coûts de réalisation du projet;

ATTENDU QUE pour confirmer le montant exact de l'aide financière nous devons transmettre au ministère le bordereau de soumission signé par le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que la résolution s'y rattachant;

ATTENDU QUE pour débiter le procédé nous devons mandater un ingénieur pour la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été faits auprès de 2 fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que l'offre de services professionnels en ingénierie pour la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux pour des travaux de réfection sur le chemin du Lac-à-la-Loutre en regard avec la demande de subvention en date du 18 octobre 2016 et portant le numéro de dossier : AIRRL-2016-292, est octroyé au plus bas soumissionnaire, soit : N. Sigouin Infra-conseils au montant de 4 495\$ plus taxes.

Que les fonds nécessaires au financement de ces travaux soient pris à même le fond général., ces travaux ayant été prévus au budget 2017.

<b>SOUMISSIONNAIRES :</b>	<b>PRIX :</b>
N. Sigouin Infra-conseils	4 495\$
WSP Canada	4 785\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 38-17**

**DEMANDE DE SUBVENTION « SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE » POUR L'ORGANISATION DES JOURNÉES DE LA TERRE**

Il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que Monsieur Gabriel Dagenais, conseiller est autorisé à présenter une demande de subvention dans le cadre du soutien à l'action bénévole pour l'organisation des journées de la terre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 39-17**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la session soit levée, il est 20h39.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guyline Maurice,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal (Sauf en ce qui concerne les résolutions 22-17 et 23-17).

---

Évelyne Charbonneau, mairesse.

Je, Jean-François Perrier, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions 22-17 et 23-17.

---

Jean-François Perrier, pro-maire.